



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Santa Cruz Biotechnology, Inc.

Date de révision 25-févr.-2019

Version 1.5

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit	Kanamycin A Monosulfate
Code du produit	SC-205358
N° CE	200-411-7
Numéro CAS	25389-94-0
Substance pure/mélange	Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation en recherche uniquement. Non conforme pour le diagnostic ou pour une utilisation thérapeutique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Santa Cruz Biotechnology, Inc.
10410 Finnell Street
Dallas, TX 75220
831.457.3800
800.457.3801
scbt@scbt.com

Santa Cruz Biotechnology, Inc.
Bergheimer Str. 89-2
69115 Heidelberg, Germany
+49.6221.4503 0
+1.800.457.3801
europe@scbt.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec
1.800.424.9300 (Within USA)
+1.703.527.3887 (Outside USA)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale

Catégorie 5 - (H303)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

ATTENTION

Symboles/pictogrammes

Mentions de danger

H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion

conseils de prudence

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Sans objet

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Masse molaire 582.58
Formule $C_{18}H_{36}N_4O_{11} \cdot H_2SO_4$

3.1 Substances

Chemical name	N° CE	CAS No.	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Kanamycin A Monosulfate	Present	25389-94-0	100	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

Contact avec la peau Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Boire beaucoup d'eau.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Éviter toute formation de poussières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Danger de corrosion. Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après toute manipulation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection de la peau et du corps Gants en plastique ou en caoutchouc. Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée du contaminant. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

réglementations locales en vigueur.
Aucune information disponible.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide
Aspect	cristallin
Odeur	inodore
Propriété	Valeurs
pH	Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation	275 °C
Point d'ébullition	809.5 °C
Point d'éclair	443.4 °C
Liquid Density	1.6 g/cm ³
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Pression de vapeur	0.0
mmHg	
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	-6.70
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Température de décomposition	275 °C
Viscosité cinématique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Aucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité Sans objet

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Sensibilité aux chocs mécaniques Aucune information disponible.
Sensibilité aux décharges statiques Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune information disponible.
Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 4,004.00 mg/kg

Chemical name	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Kanamycin A Monosulfate	> 4 g/kg (Rat)		

Section 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Écotoxicité Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue 100% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser le récipient.

Autres Informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<u>RID / ADR</u>	<u>IMDG</u>	<u>OACI (aérien) / IATA</u>
	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.1 ONU/n° d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition	-	-	-
14.3 Classe de danger	-	-	-

Classe de danger subsidiaire / Étiquettes	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 14.5 Danger pour l'environnement	-	-	-
14.6 14.6 Dispositions spéciales	-	-	-

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit sont répertoriés dans les listes des Inventaires suivants

Europe (EINECS/ELINCS/NLP) Australie (AICS) Corée du Sud (KECL) : Chine (IECSC) Philippines (PICCS)

Chemical name	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS (Australie)
Kanamycin A Monosulfate	-	-	-	X	-	-	X	X	X	X

X - Listé

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire Européen des Substances Chimiques Existantes /Liste Européenne des Substances Chimiques Enregistrées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Remarque sur la révision

Aucune information disponible.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité